

## Formation SYSTEME PRODUCTIF

---

Réunion du 3 novembre 2000

PROJET D'AVIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

---

### PROJET D'AVIS

---

1. Le Conseil souhaite que les dispositions nécessaires soient prises rapidement en vue de rendre le délai de publication de l'indice de la production industrielle conforme aux normes internationales, en particulier en ce qui concerne l'aménagement du dispositif de collecte permettant d'atteindre au plus vite cet objectif.
2. Le Conseil demande que soit organisée une large concertation avec les organisations professionnelles sur les révisions à venir des nomenclatures d'activités et de produits : information sur le contenu de la révision " légère " devant entrer en vigueur en 2002 et demande de formulation de souhaits pour les nouvelles versions des nomenclatures devant entrer en application en 2007, sachant que leur contenu doit être déterminé avant fin 2005.
3. Le Conseil encourage vivement les relations bilatérales entre statisticiens de l'Union européenne, afin d'accélérer le processus d'harmonisation des statistiques d'entreprises. Il suggère de s'inspirer des meilleures pratiques des autres Etats membres pour progresser. Il apprécie d'être tenu informé des réalisations qu'elles inspirent.  
A la lumière des pratiques des pays nordiques, il encourage les statisticiens français à utiliser encore davantage les données d'origine administratives.
4. Le Conseil approuve les conclusions du rapport déposé par le groupe de travail sur l'observation statistique de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il demande aux services concernés de faire leurs propositions avancées, pour leur donner les prolongements utiles dans leur domaine. Il note le besoin d'une prise en compte rapide des activités et des produits dont l'émergence est liée aux nouvelles technologies.  
Le Conseil recommande que la réflexion ouverte sur le champ du système productif et des conditions de vie se poursuive sur celui de l'emploi et de la formation.

5. Le Conseil se félicite de la qualité des travaux réalisés par le groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France. Il attache la plus grande importance à la réconciliation des statistiques monétaires et « réelles » en ce domaine. Il encourage en ce sens les initiatives communautaires en vue de l'articulation des répertoires d'entreprises.

---

COMpte RENDU DE LA REUNION  
SYSTEME PRODUCTIF  
- 3 novembre 2000 -

---

Président : Edouard SALUSTRO, Président de la Société SALUSTRO-REYDEL

Rapporteur : Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise (INSEE)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- I - Introduction et suivi des avis 2000 (M. HEBERT)
- II - Les statistiques d'entreprise dans les pays nordiques (M. HYPONEN, Directeur des statistiques d'entreprises, Statistique Finlande)
- III - Rapport sur les travaux du groupe de travail « Observation statistique du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur impact sur l'économie » (M. ROUSSEL)
- IV - Rapport sur les travaux du groupe de travail « Les investissements directs étrangers en France » (M. THOLLON-POMMEROL)
- V - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M <sup>me</sup>	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	ANTELMANN Paul	AFPA
M <sup>me</sup>	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	CES
M.	AUFRANT Marc	INSEE
M.	BEGUIN Jean-Marc	Min. Economie, finances et industrie-SESSI
M.	BLANC Michel	INSEE
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC
M.	BRION Philippe	INSEE
M.	D'AVEZAC Tristan	SETT
M.	DE GIMEL Louis	Min. Economie, finances et industrie-SESSI
M.	DELAPORTE Maurice	L'alliance 7
M <sup>me</sup>	DELASSUS Martine	CRCI Ile-de-France
M.	DELAVEAU Jean-Jacques	Min. Economie, finances et industrie-DECAS
M <sup>me</sup>	DENEUVE Carole	COE-CCIP
M.	DEPOUTOT Raoul	INSEE
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FORET Pierre	FIEV
M <sup>me</sup>	FRANCOZ Dominique	Ministère de l'Education nationale-SDES
M.	GILLE Laurent	BIPE
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	GUEDES Dominique	Min. Economie, finances et industrie-DGDDI
M.	HEBERT Michel	INSEE

M.	HYPPONEN Ilkka	Statistics Finland
M <sup>me</sup>	KAGAN Claudine	INSEE
M <sup>me</sup>	LAGUZET Claudine	Min. Equipement, transport et logement-SES
M <sup>me</sup>	LAUREAT Marie-Andrée	Secrétariat du CNIS
M <sup>me</sup>	MOREAU Françoise	INED
M.	MOREAU Sylvain	INSEE
M.	MULDER Nanno	CEPII
M.	NIVLET Jean-Marie	Premier Ministre - DDM
M.	NUISSIER Christian	Min. Economie, finances et industrie-DREE
M <sup>me</sup>	PARIS Jacqueline	INSEE
M.	POPULAIRE Franck	Syntec Informatique
M.	PROST François	EDF
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M <sup>me</sup>	ROUSSEAU Claudine	INSEE
M.	ROUSSEL Patrice	INSEE
M.	SALUSTRO Edouard	Société SALUSTRO REYDEL
M <sup>me</sup>	SAUVE Annie	Banque de France
M <sup>me</sup>	SORET Sophie	Secrétariat du CNIS
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE
M <sup>me</sup>	VERDIER Caroline	FIEEC
M.	VITTEK Gérard	INSEE

#### *Absents excusés*

M <sup>me</sup>	AMICIAN Francine	Syndicat français de l'hôtellerie
M.	FERAUD Guyllhem	FNHPA
M.	FEUTRE Alain-Philippe	Syndicat français de l'hôtellerie

## I - Introduction et suivi des avis 2000

M. SALUSTRO ouvre la séance en présentant M. HYPPÖNEN, directeur des statistiques d'entreprises à Statistics Finland en le remerciant de sa présence; puis il rappelle l'ordre du jour.

Il ajoute que l'essor rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la création de groupes tels Vivendi Universal, Canal +, l'avancée de France telecom, l'apparition d'un marché qui ignore les frontières oblige tous les pays à renforcer leur tendance à la compatibilité, au rapprochement et à la convergence.

Et que, dans le domaine de la statistique, les révisions des NAF-CPF devront être beaucoup plus rapides pour s'adapter à l'économie d'où l'importance des relations bilatérales entre statisticiens de l'UE afin de gérer rapidement les grands flux économiques.

M. HÉBERT, remercie M. HYPPÖNEN d'avoir accepté cette invitation.

Puis fait le point sur les vœux exprimés en 1999 et adoptés par l'assemblée plénière :

#### Vœu n°1

- En matière de **services**, il indique une certaine progression sur les règlements concernant les statistiques structurelles, en effet, deux annexes nouvelles en chantier sont bien avancées; elles concernent le secteur J (domaine financier), l'une sur les institutions financières et l'autre sur les fonds de pension.
- Sur la **société de l'information** Eurostat a créé un groupe de travail qui s'est déjà réuni une fois et va se réunir d'ici une quinzaine de jours. Ce groupe sera, à l'initiative des directeurs de statistiques d'entreprises, orienté sur des axes stratégiques, pour essayer de définir une stratégie de moyen-terme, afin de déterminer les connaissances nécessaires en la matière.
- Dans le domaine de l'**audiovisuel** il précise que la progression est importante, puisqu'au niveau européen, EUROSTAT a créé un groupe de travail qui s'est réuni il y a 15 jours et qu'au niveau français, le SJTI est en train de recueillir les besoins des usagers.

## Vœu n°2

- Il informe que la structure type des **rapports qualité** relatifs aux enquêtes, à réaliser et diffuser systématiquement a été proposée et testée par l'auteur sur l'EPEI et que d'autres tests seront effectués sur des opérations plus lourdes (EAE commerce et service, puis la généralisation en sera proposée.

Cette méthode présentée devant le LEG européen sur la qualité (groupe de travail d'EUROSTAT animé par la Suède) a intéressé les Italiens et les Autrichiens qui ont souhaité l'expérimenter dans leur pays.

## Vœu n°3

- En ce qui concerne **l'indice de la production industrielle**, il rappelle que cette année, M. DELAPORTE co-président de la formation Industrie, Industries Agricoles et Alimentaires, Energie a demandé de vérifier s'il était possible de respecter le délai de 45 jours - l'idée d'un audit a alors été évoqué - et que par ailleurs, une pression considérable a été exercée par EUROSTAT à la demande de la Commission, mais également par la Banque centrale européenne et le FMI pour que la France tienne le délai conforme aux règlements européens dans les plus brefs délais.

A noter que fin 2000, seule la France ne remplira pas cette obligation.

Il annonce que lors du prochain CPS (réunion des directeurs généraux des Instituts de statistiques) une motion va être présentée, demandant à la suite d'une exigence du conseil ECOFIN (conseil des ministres de l'Union), que le délai de mise en oeuvre de cette obligation soit ramené à fin 2001 au lieu de fin 2002.

En outre, dans le cadre de la présidence française, M. FABIUS et son cabinet ont effectué un examen approfondi de ce qu'il y a lieu de faire en matière de statistique, il en ressort que le plus important est de ramener très rapidement ce délai à moins de 45 jours.

M. FABIUS a demandé qu'une mission d'inspection diligentée à la fois par l'Inspection générale de l'INSEE, celle de l'Industrie et du Commerce et le corps d'inspection du ministère de l'Agriculture analyse la situation et qu'un rapport préconisant les mesures nécessaires pour arriver à atteindre très rapidement cet objectif, lui soit remis avant la fin de la présidence française, soit le 31/12/2000.

M. HÉBERT ajoute qu'il semble d'ores et déjà que deux types de recommandations émergeront de l'audit, des mesures immédiates auprès des organisations professionnelles, de l'INSEE, du SSSI et du SCEES pour permettre de gagner quelques jours, mais surtout des mesures rapides d'ordre structurel notamment la mise en place systématique d'enquêtes mensuelles, là où il n'y en a pas encore.

## Vœu n°4

- En ce qui concerne le développement du dispositif des **prix de vente industriels**, la mise en place du dispositif d'observation des indices de prix de vente sur les marchés extérieurs se poursuit, il précise que la France sera dans les délais prévus par le règlement européen.

## Vœu n°5

- **INTRASTAT**, la poursuite du projet communautaire EDICOM et notamment le maintien du programme IDEP très utile aux entreprises pour la collecte avance, le processus de co-décision a été entamé entre le conseil des ministres et l'assemblée de Strasbourg.

M. GUEDES, confirme que l'accord devrait aboutir dès le début 2001.

## M. HÉBERT poursuit avec quelques informations

Il souligne le caractère obsolète de la NAF-CPF notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies et insiste sur la nécessité de se rapprocher de l'ALENA. Il annonce le rapprochement de la NAICS qui se déroulera en deux temps. Dès 2002 un toilettage léger pour lequel la consultation des professionnels est en cours, puis un chantier de fonds sera entrepris pour aboutir en 2007 à une nouvelle NAF et probablement à une nouvelle CPF. Les discussions démarreront début 2001, afin d'arrêter les positions en 2005.

Il appelle tous les membres de la formation à participer activement à la refonte, en rappelant que le délai entre deux opérations est important et que de fait, les rattrapages d'erreurs ne peuvent être immédiats.

Il informe que le groupe de travail créé à la demande du bureau du CNIS pour étudier à nouveau le secret statistique relatif aux entreprises est présidé par M. RENARD, assisté de Messieurs DEPOUTOT et LANG rapporteurs.

Il fait le point sur l'introduction des nouvelles technologies dans le monde de la statistique et de l'administration.

- Concernant l'interrogation des entreprises par internet, il ajoute que le récent séminaire de Statistiques Canada a permis d'échanger les pratiques mondiales.

Il rappelle qu'en France c'est la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication) qui a introduit le procédé auprès des entreprises consentantes pour ses enquêtes mensuelles et que, depuis janvier 2000, le SESSI qui a repris les enquêtes de la FIEEC a maintenu le procédé et l'a également proposé à l'ensemble des entreprises qu'il interroge mensuellement, cela représente à peu près 9% de l'ensemble des entreprises interrogées.

Il ajoute que ce n'est pas la meilleure solution dans l'immédiat, il faut avant de systématiser, étudier attentivement le dossier notamment pour les problèmes de respect de la confidentialité. La réflexion est en cours pour les prix de vente industriels, puis l'extension sera envisagée à toutes les enquêtes où cela paraît possible.

- Il signale que la présentation du site internet de l'INSEE a été amélioré et que dès le début 2001 des informations supplémentaires y seront ajoutées, ce sera le cas pour les résultats des données sur les prix de vente industriels, ceux-ci serviront de test pour l'introduction de toutes les données du BMS à la fin 2002.

- Il annonce que SIRENE sera sur internet dans le courant du premier semestre 2001, et vers la mi 2001, c'est la BDSE qui sera mise directement en ligne.

- Il informe de la mise en place par le Ministère, de l'IEU (interlocuteur économique unique), afin de faciliter les relations des entreprises qui s'adressent aux administrations économiques, en les orientant vers le correspondant adéquat. L'expérience est en cours depuis quelques semaines.

## **Débat**

M. MULDER, demande si ce type de guidage pourrait être mis en place à l'INSEE, afin d'accéder directement au statisticien.

M. HÉBERT reconnaît l'existence d'un problème de guidage à l'INSEE, il ajoute qu'une réflexion est engagée afin de réorganiser tous les services qui sont en contact avec le public (IIS, bureaux d'accueil des directions régionales) et rendre plus efficaces leurs relations avec les utilisateurs classiques; par ailleurs, en ce qui concerne les spécialistes l'amélioration du service de diffusion sera entreprise afin de les satisfaire.

M. RENARD regrette que des dossiers tels que les textes relatifs aux enquêtes sur les déchets, l'évolution de l'EAE en matière d'environnement, le plan d'actions, le tableau de bord de l'innovation n'aient pas donné lieu à concertation, alors qu'en position de président de l'UE nous détenons l'information en priorité.

M. HÉBERT répond que le débat en matière d'environnement est compliqué, il ajoute que les demandes de la Commission sont maximalistes et que de longue date, la position de la France est de demander le strict minimum.

Les seules avancées sont un recul des demandes communautaires actuellement en cours d'examen, la diminution du nombre de questions et l'allongement de la périodicité, ce qui va dans le sens souhaité par la France.

M. PUIG intervient à propos des statistiques des déchets, il rappelle que le règlement en question est au Conseil depuis début 1999. Ce texte a été étudié par un groupe de travail technique qui avait proposé la simplification des nomenclatures. Le texte de compromis réalisé sous la présidence portugaise a été repris et sensiblement allégé par le Conseil sous la présidence française, proposé en octobre, il a recueilli une majorité qualifiée. La simplification porte notamment sur les imports exports des déchets qui seront traités en enquêtes pilotes avant de faire l'objet d'une quelconque codification, les entreprises de moins de 10 salariés seront exemptées d'enquête.

Le texte fait actuellement l'objet d'une première consultation du Parlement européen, le rapporteur néerlandais chargé de suivre le dossier au Conseil a confirmé récemment que le Parlement travaillerait sur le texte.

M. BÉGUIN précise, qu'il existe deux tableaux de bord de l'innovation un français et en préparation un européen. S'agissant de ce dernier, il indique que la demande a été exprimée lors du conseil de Lisbonne et retenue comme l'une des priorités que la présidence française souhaitait proposer dans le champ de l'innovation.

Dans le contexte difficile lié à la multiplicité des tableaux de bord concurrents ou imbriqués les uns dans les autres, il a été demandé aux collègues de la Commission d'élaborer un tableau de bord de l'innovation.

Un tableau de bord de l'innovation européen sera annexé à une présentation de la Commission qui sera discutée le 5 décembre au Conseil de l'industrie, cette annexe n'est qu'une sous partie d'un tableau de bord plus général qui sera discuté au conseil ECOFIN de la présidence suédoise.

De nombreux autres tableaux de bord existent ou sont en cours de réalisation -notamment au ministère français de la recherche. Les indicateurs ne sont pas homogénéisés, la présidence française a donc demandé que l'on prenne la même définition d'un tableau de bord à l'autre dès lors que les indicateurs portent sur des champs identiques.

Il pense que compte tenu de la multiplicité des initiatives et du nombre de ministères concernés cette opération est plus politique que statistique et que la concertation est compliquée du fait des avancées qui peuvent intervenir, sans que toutes les instances en soient informées.

## **II - Les statistiques d'entreprise dans les pays nordiques**

### **Exposé de M. HYPÖNEN sur le système statistique nordique**

Auparavant, M. SALUSTRO se réjouit de la présence de M. HYPÖNEN, responsable des statistiques d'entreprises à Statistics Finland, qui apportera des informations sur la structure commune créée par cinq pays nordiques qui se sont regroupés.

M. HYPÖNEN précise qu'il est responsable du département des statistiques conjoncturelles d'entreprises, il ajoute que 150 employés effectuent du travail d'enquête et que Statistics Finland réalise environ 80% des statistiques officielles en Finlande. D'autres instances administratives réalisent également des statistiques, il s'agit en particulier, de statistiques agricoles, sociales ou maritimes.

Avant de décrire la structure commune, M. HYPÖNEN indique que chaque pays dispose en outre, de sa propre organisation statistique, puis il rappelle les considérations historiques et philosophiques qui sont à l'origine de ce système en mettant en évidence les points communs à ces cinq pays : une histoire commune, une même religion, des langues et structures sociales similaires, un premier RP en Suède et en Finlande en 1749.

Il ajoute qu'avant même la deuxième guerre mondiale il existait déjà une coopération active entre les pays nordiques qui allait donner naissance au Conseil nordique.

Le conseil nordique est composé de parlementaires et de ministres. Les statistiques y sont organisées dans des réseaux de contacts, les directeurs généraux se réunissent annuellement et une réunion générale nordique a lieu tous les deux ans.

### **Histoire nordique de la production statistique fondée sur les registres**

La production statistique basée sur les registres a commencé dans les années 60 à l'initiative de la Norvège et de la Suède qui ont assuré l'informatisation des administrations quand le besoin de données sous forme électronique s'est fait sentir auprès des autorités en charge des registres de population, des administrations fiscales.

Depuis quarante ans, des recensements ont été effectués sans collecte auprès des individus, au Danemark en 80, fin 90 en Norvège, d'ici à fin 2005 en la Suède

### **Production statistique fondée sur les registres**

Par **registre administratif**, on entend un dossier dans lequel un certain nombre d'objets sont enregistrés et dont l'objectif est d'identifier ces objets (individus, immeubles, automobiles, entreprises...) dans le but d'une utilisation principalement administrative, il est habituellement régi par la loi et public dans une large mesure.

Le **registre statistique de base** est utilisé uniquement à des fins statistiques, son contenu est régi par des besoins statistiques, il est presque toujours le résultat de la fusion de nombreux registres administratifs et d'autres données et dans certains cas de collectes directes de données.

Ce sont les registres d'entreprises, de population, de bâtiments et d'habitations qui sont les plus importants.

### **Le rôle des registres de base statistique comme base de toute la production statistique :**

Les dispositifs statistiques comme celui des comptes nationaux donnent des concepts qui doivent être utilisés ou produits par différentes statistiques de base.

Les registres de base fournissent des données statistiques fondamentales en particulier sur la population, les numéros d'identification, les entreprises, les nomenclatures.

En Finlande, le registre général des entreprises est fourni par les administrations fiscales (dès l'an prochain, également par le registre du commerce), celui des individus et des immeubles et logements par le centre de population. Cela permet d'utiliser le même identifiant dans toutes les statistiques.

La situation de la statistique de base est la même dans tous les pays nordiques, chaque Institut à son registre de statistiques d'entreprises.

Dans la production statistique fondée sur des registres l'exploitation des données passe par l'attribution d'identifiants numériques, elle est faite à partir d'un registre mère et permet d'identifier précisément les différentes unités.

Ce sont les unités statistiques, leurs caractéristiques et les relations qui existent entre elles qui sont intéressantes. En effet, en combinant par exemple les données issues des registres de base et relatives à une zone géographique on peut sans interroger directement les unités statistiques concernées, élaborer des données statistiques relativement détaillées.

Dans ce type de production statistique, il est essentiel qu'il y ait un enregistrement et des mises à jour régulières des liens. Cette structure administrative nécessite l'acceptation de ce type d'enregistrement par les individus et les entreprises.

Cette acceptation qui fait partie de la culture nordique est toutefois soumise à conditions :

- une large utilisation
- une stricte confidentialité assurée par la loi statistique et la protection des données personnelles
- une infrastructure informatique adéquate
- la possibilité d'utiliser et d'apparier les données des administrations.

### **Utilisation des données administratives pour les statistiques**

Les données administratives issues des registres de base statistiques, de registres et divers fichiers administratifs sont très utilisées par tous les pays nordiques.

Les raisons essentielles d'une telle utilisation résident dans la réduction du coût des statistiques et du temps de réponse, dans la possibilité de disposer de population totale et d'une nomenclature plus détaillée.

Dans certains pays, l'institut de statistique peut intervenir en matière de statistiques auprès d'autres autorités afin d'avoir une influence sur le type d'informations à collecter.

### **L'utilisation des données administratives pour les statistiques d'entreprises**

En Islande, les statistiques d'entreprises sont fondées sur des données administratives, à l'exception de celles relatives à PRODCOM qui sont collectées directement auprès des entreprises, le Danemark les combine avec des enquêtes directes, viennent ensuite, la Finlande, la Norvège et la Suède qui s'appuient davantage sur des enquêtes directes, ces pays sont d'ailleurs en train de diminuer la part de ces enquêtes (en Finlande, ces dernières ne concernent que les grandes entreprises).

Dans tous ces pays se développe une tendance à travailler avec les autres autorités pour harmoniser la collecte de données, en particulier avec les autorités fiscales pour les statistiques d'entreprises.

En Finlande, 95% des données brutes proviennent de sources administratives.

A titre d'exemple, en 1997, 214 opérations de collecte de données ont été recensées

- 84 ont été faites sur des données administratives
- 37 sur des données administratives privées/semi privées
- 93 ont donné lieu à une collecte directe

Données quantitatives

Type d'information	Type de collecte	
	directe	données administratives
Statistiques structurelles d'entreprises	8000	180000
Registre d'entreprises statistiques de coût terme	25000	plus de 250000

chiffres d'affaires/salaires	:	2000	:	186000
------------------------------	---	------	---	--------

### **Inconvénients et avantages de l'utilisation des sources administratives**

Les **problèmes** résident dans la conception et le contenu des données. En effet les données de l'administration viennent lentement or, la réalisation des statistiques en dépendent fortement; par ailleurs, la coopération avec l'administration n'est pas aisée car il n'est pas toujours possible d'influencer ses décisions.

Les **avantages** sont appréciables, ces données couvrent la population totale dans une nomenclature détaillée, elles fournissent des statistiques sur des petites zones.

Leur utilisation n'entraîne que des coûts marginaux, il n'y a pas de délai de réponse, de plus la société juge la procédure très rationnelle.

Dans l'**avenir** les efforts de simplification administrative poseront des problèmes. Il faudra réduire le contenu des données, leur périodicité, mais attention, car il est impossible d'avoir des recensements de la population sans collectes de données.

L'harmonisation européenne peut conduire à des changements administratifs. Modifier le système des données et des lignes d'action au niveau de l'administration provoquera à terme, un changement de culture en Finlande ainsi que dans les autres pays nordiques.

Il faudra dans ce cas accroître la coopération avec l'administration, probablement améliorer la collecte directe puisque du fait de la lenteur de la collecte des données administratives, certaines données ne pourront être obtenues de sources administratives, il faudra également travailler au niveau méthodologique en tenant compte notamment des données manquantes.

M. SALUSTRO remercie et félicite M. HYPÖNEN pour son exposé.

### **Débat**

M. MULDER interroge sur la façon de gérer au niveau de la structure de production et des registres administratifs, les problèmes posés par l'évolution rapide la nouvelle économie. Recourt-on à des enquêtes directes ?

M. HYPÖNEN dans notre système statistique, tous les acteurs économiques figurent dans les registres. Cette base permet d'agir très rapidement. Dans certains domaines, tels la force de travail, l'industrie des ordinateurs, il n'est pas nécessaire de travailler en direct, dans d'autres domaines les registres d'entreprises associés au registre de population et les informations disponibles sur les écoles permettent de décrire aisément les phénomènes de croissance et les changements de structure.

M. RENARD s'associe aux remerciements et s'interroge à propos de l'exception concernant PRODCOM en Islande.

M. HYPÖNEN le rassure en précisant qu'une collecte directe est effectuée auprès des entreprises.

M. DELAPORTE demande quelles sont vos relations avec les entreprises, en particulier celles que vous contactez directement pour avoir des informations, quel est l'intérêt manifesté par ces entreprises sur ces statistiques, en particulier en Finlande ?

M. HYPÖNEN répond qu'en ce qui concerne l'aspect stimulation, on ne peut pas faire grand chose. Statistics Finland fournit des statistiques à toutes les entreprises qui en demandent et que, seuls les registres d'entreprises permettent de fournir les données sur les entreprises qui sont utilisées à des fins de commercialisation, de mise à jour de registres de clients. Des services sont ainsi rendus aux entreprises commerciales, mais les petites entreprises trouvent que c'est trop lourd.

Ce sont surtout les associations d'entreprises qui sont intéressées par ce type de statistiques. Les grandes entreprises n'utilisent pas directement ces statistiques.

M. DEPOUTOT demande quelles données administratives peuvent être utilisées, sachant que pour mesurer les statistiques PRODCOM il est nécessaire de connaître les quantités, quelle administration serait intéressée par ce type d'information ?

M. HYPPÖNEN, précise d'une part, que seules des statistiques annuelles sont réalisées sur PRODCOM, il rappelle d'autre part que l'indice de la production industrielle est basé sur une collecte directe auprès des établissements locaux, des unités de production, et qu'ils ne font pas de statistiques PRODCOM même s'ils posent des questions sur les produits fabriqués, la valeur ou la quantité, l'indice du volume industriel est toujours fait à partir de collectes directes, il n'y a pas de sources administratives pour les statistiques PRODCOM.

M. THOLLON-POMMEROL demande sur quoi est basée la codification de l'activité principale des petites entreprises et de leurs établissements.

M. HYPPÖNEN précise que les autorités fiscales qui constituent la principale source enregistrent un code NACE, mais Statistics Finland vérifie ce code pour chaque entreprise qui a des activités au-delà d'un certain seuil assez bas d'ailleurs. Depuis l'année dernière des travaux d'amélioration de la qualité ont été entrepris dans les registres d'entreprises. Les très petites entreprises vont être interrogées sur leur code NACE et sur leur localisation exacte.

Il y a environ 300000 unités d'entreprises dans les registres : 100000 n'ont jamais été enquêtées, environ 200000 ne l'ont pas été depuis 10 ans, mais si l'on mesure à partir du nombre d'employés ou d'un autre indicateur on s'aperçoit que leur taux de couverture est très bas. La part des entreprises auxquelles on demande leur activité, leurs produits, leur code NACE représente 99% du chiffre d'affaires.

M. ROUSSEL s'étonne qu'aucune référence à l'emploi ne soit faite et s'interroge sur la source fournissant les données relatives aux chômeurs.

M. HYPPÖNEN, les statistiques d'emploi sont réalisées:

- sur la base des déclarations fiscales que les employeurs fournissent chaque année sur chacun des employés cela permet de faire le lien entre employeur et employé;
- à partir des informations recueillies directement auprès des entreprises qui ont beaucoup d'établissements d'activité locale.

Et, s'agissant des travailleurs indépendants plusieurs sources sont utilisées :

- les registres de pension ;
- les registres de sécurité sociale ;
- les déclarations d'impôt personnelles et annuelles.

Il n'existe pas sur l'emploi de source d'informations directes sur les années-personne; les estimations sont faites en proportion des revenus déclarés.

M. EURIAT souhaite davantage d'explications sur les collectes de données administratives privées ou semi privées.

M. HYPPÖNEN les données privées viennent d'organisations d'employeurs qui recueillent des données pour les salaires et les traitements. En Finlande, ces organisations en collaboration avec les syndicats produisent des statistiques qu'elles utilisent pour leur propre compte notamment, dans le cadre de négociations. Statistics Finland reçoit également cette base de données. Dans vingt cinq cas sur les trente sept indiqués, il s'agit d'associations d'employeurs. Puis, il y a les caisses de retraite générales dites semi privées parce qu'elles sont régies par une loi, et gérées par des régimes d'assurance privés c'est le cas pour deux à trois organisations; dans cette catégorie, on trouve également des organismes qui bénéficient d'une subvention du gouvernement sans en faire partie.

Au nom de l'assemblée, M. SALUSTRO remercie et félicite M. HYPPÖNEN, il ajoute que son exposé permettra d'étudier la possibilité d'améliorer éventuellement le système statistique français et d'harmoniser les statistiques au niveau européen.

### **III - Rapport sur les travaux du groupe de travail « Observation statistique du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur impact sur l'économie »**

M. ROUSSEL demande d'excuser M. LOMBARD en déplacement, puis rend compte des travaux du groupe, il rappelle que la création du groupe a été approuvée en janvier 1999 par l'assemblée plénière du CNIS et que le travail a été réalisé entre septembre 1999 et fin septembre 2000.

Il fait part des regrets du groupe de n'avoir pu que survoler ou ne pas traiter certains thèmes et espère pour cette raison, une suite à ses travaux.

Il met en évidence l'impact du développement spectaculaire des nouveaux produits sur l'économie. A titre d'exemple, il cite une tentative de chiffrage réunissant les secteurs offreurs de nouvelles technologies dans l'industrie, le commerce et les services qui indique que l'impact de cette nouvelle économie porterait sur 5% du PIB

Il ajoute qu'il faudrait entreprendre une recherche fondamentale pour une mise à niveau des instruments de base (nomenclatures, répertoires d'entreprises) afin de traiter les nouvelles activités et pouvoir repérer correctement les groupes homogènes d'entreprises correspondant aux activités nouvelles et précise en outre, qu'au niveau des instruments de mesure d'observation statistique le système d'enquêtes doit tenir compte de cette évolution.

**Le principal message du groupe** : le système statistique public doit se mobiliser pour compenser sa dispersion organisationnelle et utiliser davantage sa capacité de coordination pour faire face aux demandes qui s'adressent à tous ses partis.

Le système statistique public a le devoir d'offrir un référentiel permettant aux différents acteurs d'utiliser les mêmes concepts et de se référer à un système d'informations qui permette la comparabilité nationale et internationale, notamment au niveau de l'Union Européenne et de l'OCDE; Un corpus de définitions est en cours d'élaboration à l'OCDE; par ailleurs, la Finlande et la France sont les seuls pays de l'Union Européenne ayant produit un ouvrage statistique sur la société de l'information.

**Les objectifs du groupe :**

- s'appuyer sur des définitions internationales pour se rendre comparable,
- coordonner les initiatives prises par les différents services du système statistique français,
- agir rapidement quitte à faire moins détailler, en recourant à une analyse permettant de définir des bases pour s'adapter aux demandes.

Ce rapport fait état des différentes initiatives existantes tant en France qu'à l'étranger, les propositions ont été élaborées en sous groupes de travail et à partir de questions complémentaires, puis Marc Aufrant en a fait la synthèse.

**Recommandations principales**

Le groupe recommande :

1) un renouvellement rapide ainsi que le renforcement du questionnaire de l'édition particulière de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages prévue en octobre 2001 et qui sera consacrée aux TIC.

2) de faire évoluer les indices de prix à la consommation, en les détaillant le plus finement possible tout en maintenant la comparabilité internationale au sein de l'Union Européenne et de l'OCDE.

Le groupe préconise la coopération de tous les producteurs d'informations concernés par les nouveaux services en particulier les télécommunications et l'audiovisuel à cet effort d'adaptation

3) que la nomenclature utilisée puisse tenir compte du besoin d'une meilleure connaissance des emplois y compris dans l'emploi public qui occupe une place importante en France, car actuellement cette nomenclature ne permet pas l'analyse de la structure des emplois par métiers sur le critère des NTIC.

4) compte tenu du coût de ces enquêtes, de procéder par étapes pour préconiser la généralisation du couplage d'enquêtes auprès d'entreprises et de leurs salariés pour l'étude des changements produits par les TIC sur l'organisation et les conditions de travail.

5) la poursuite d'une réflexion sur le thème de la formation en particulier de la formation continue.

6) le développement des indices de prix des services aux entreprises dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, données essentielles à la nouvelle économie.

M. ROUSSEL précise que les services informatiques et les services des télécommunications sont respectivement inscrits au plan de travail pour 2001 et 2002 et qu'ils s'appuieront sur les expériences accumulées dans d'autres pays.

7) de se préoccuper de l'aspect nomenclature tant il est important de disposer de statistiques utilisables dès 2002.

de s'assurer s'agissant de nouvelles activités, de la culture des entreprises qui se déclarent et de celle des statisticiens qui traitent ces déclarations afin d'obtenir un traitement satisfaisant de ces codifications.

8) Le groupe recommande la poursuite de l'initiative prise dans le domaine des télécommunications, et encourage de lancement des enquêtes de branche auprès des opérateurs non licenciés afin de mesurer l'important et rapide développement de l'impact des nouvelles technologies sur les services.

9) Il préconise l'insertion systématique dans l'enquête annuelle d'entreprises de questions filtres, pour permettre de préparer des investigations spécifiques grâce à un simple repérage de l'activité d'achat ou de vente par des moyens de commerce électronique.

10) Il propose d'appeler toutes les formations du CNIS à se préoccuper de la demande d'indicateurs sur l'impact des NTIC pour elles mêmes et en cohérence avec les services statistiques.

11) Il recommande également le renforcement de la coordination au sein du système statistique et propose, en l'absence de candidat déclaré, que la responsabilité d'assurer une coordination efficace des travaux des différents services, soit confiée à l'INSEE.

M. SALUSTRO remercie M. AUFRANT pour sa contribution.

Mme AMIEL expose les suites du rapport au sein du CNIS.

Le bureau du CNIS va se réunir le 9 novembre, il y sera fait un bref compte rendu des travaux du groupe et l'assemblée plénière devrait en principe examiner les travaux des trois groupes qui terminent leurs travaux en fin 2000.

Fin 2000 ou début 2001, le rapport écrit par M.AUFRANT, P.ROUSSEL et S.DUMARTIN sera très largement diffusé sous la forme traditionnelle des rapports du CNIS, il sera également consultable sur l'internet.

## **Débats**

M. MULDER considère que l'indice de prix à la production, notamment l'indice de gros des matériels informatiques n'a été abordé que partiellement. Il pense qu'il est essentiel que ce sujet fasse l'objet d'une recommandation spécifique du rapport, sur la réalisation d'études sur le développement des différents prix des TIC en détaillant le plus possible les différents matériels de TIC et les services de télécommunication.

M. ROUSSEL dit que, s'agissant de combler les lacunes de l'appareil statistique, il n'a pas semblé utile de réaliser d'autres indices à la production de biens, de supports de nouvelles technologies, dans la mesure où il existe déjà des indices de prix dans ces domaines. Par contre, les indices de prix de gros sont en projet.

M. BOULENGIER s'interroge sur le rôle joué par les USA dans l'OCDE, compte tenu du faible développement de leur appareil statistique dans ce domaine.

En réponse, M. ROUSSEL rappelle que le service statistique des USA a la réputation d'être très en pointe. Ils ont inséré dans leurs enquêtes régulières beaucoup de questions filtres et développé depuis 1997, une nomenclature qui prépare mieux que la NAF, l'analyse de la société de l'information.

Il reconnaît cependant qu'au sein de l'OCDE des difficultés surgissent dès lors qu'il s'agit de traiter des sujets touchant à l'audiovisuel et au culturel.

M. POPULAIRE suggère que les chambres professionnelles en particulier la SSII soient associées à ces travaux

M. ROUSSEL regrette que l'exiguïté des salles de réunion oblige à réduire le nombre de participants, il prend acte de cette suggestion en précisant que l'information lui sera assurée sur la suite du développement.

M. SALUSTRO rectifie en précisant qu'il s'agit d'un souhait de concertation dans le cadre du groupe. Il ajoute qu'il faudra en tenir compte dans l'avenir, et il rappelle que M Champsaur et lui-même sont partisans d'une forte présence de professionnels au côté des statisticiens.

M. PROST signale l'apparition de la concurrence entre les nomenclatures CPA-CPF et des documents qui à son sens ne sont pas des nomenclatures. Il s'agit au niveau européen ,de la CPV et au niveau mondial de l'UNSPS. Il redoute d'être forcé d'utiliser ou de devoir faire des choix et demande si une action est prévue vers les instances idoines pour éviter d'avoir à choisir entre ces différentes nomenclatures qui n'ont pas les mêmes objectifs.

M. BLANC précise que tous ces documents sont connus des nomenclaturistes et que le groupe d'experts de l'ONU qui travaille à la révision de 2007 pour une nomenclature internationale et les groupes européen examinent ces questions.

M. De GIMEL demande si le choix est volontaire de ne pas distinguer le b to b et le b to c, alors que cette forme de marché peut avoir de l'importance dans certaines activités.

M. ROUSSEL reconnaît qu'il existe des consommateurs finaux de ce type d'informations, mais il pense que dès qu'on disposera sur une entreprise d'indications d'achat ou de vente par le réseau informatique, il sera simple de déterminer s'il s'agit de b to b ou de b to c.

#### **IV - Rapport sur les travaux du groupe de travail « Les investissements directs étrangers en France »**

##### **Compte rendu des travaux du groupe exposé de M. THOLLON-POMMEROL**

M. THOLLON POMMEROL rend compte des travaux du groupe, il indique que la paternité du groupe revient à M.de BOISSIEU président de la formation Monnaie Finance, Balance des paiements. Il ajoute que la création du groupe a été décidé après la réunion de la formation Système productif, en conséquence, ce sont les président et rapporteurs qui ont négocié pour l'ensemble des membres le mandat et la composition de ce groupe.

Le groupe a tenu dix réunions, cinq pour faire l'état des lieux de l'offre et de la demande, puis cinq autres en double organisation pour discuter de l'offre et de la demande.

Le rapport est développé en quatre parties :

- Présentation des **sources** existantes notamment celles de la Banque de France ;

- Recensement des **besoins** : données monétaires et financières, besoins d'informations sur les retombées au sens large de ces investissements étrangers sur l'économie française, connaissance de l'appareil productif concerné par exemple.

##### **- Points forts – points faibles**

- points forts, l'existence d'un identifiant des entreprises qui permet de faciliter les travaux;

- points faibles, le débat est technique dans la discussion sur les statistiques basées sur l'apporteur direct ou basées sur le contrôleur ultime puisque la comparaison rapide entre ce qui peut être élaboré en matière de statistique d'apporteur direct et en matière de statistique de contrôleur ultime sur le champ varie du simple au double sur des variables du type emploi chiffres d'affaires ou valeur ajoutée.

##### **- Recommandations :**

1) approfondir et améliorer les statistiques monétaires et leur comparabilité internationale à travers les recommandations du FMI.

améliorer l'information sur l'information dans ce domaine complexe, connu principalement par les spécialistes ;

2) réaliser des travaux de rapprochement et d'indicateurs de rapprochement entre statistiques purement financières et leur contrepartie d'investissements réels en terme d'équipements ;

3) préciser comment sont traitées les filiales communes à une entreprise française et à une entreprise étrangère afin d'éviter les conséquences sur la comparabilité des statistiques ;

4) baser désormais les statistiques FATS (sur le poids, l'importance des filiales étrangères en France) sur le contrôleur ultime, là où, elles sont spontanément basées aujourd'hui sur les apporteurs directs, permettant ainsi une véritable appréhension économique de l'impact des investissements étrangers sur l'appareil productif français et une meilleure comparabilité internationale. Pour cela, le groupe souhaite que soit établi un référentiel unique à des fins statistiques comprenant la liste des entreprises françaises sous contrôle étranger, au lieu des quatre existants actuellement et donc forcément incohérents.

Le groupe souhaite que ces recommandations soient suivies par les formations concernées du CNIS et suggère que les rapporteurs des deux formations viennent annuellement informer de l'état d'avancement de ces travaux.

M. SALUSTRO demande, concernant les entreprises, si on a une idée approximative du contrôle étranger.

M. THOLLON-POMMEROL répond que le groupe pense que des discussions entre l'ensemble des acteurs concernés devraient être menées de manière à aboutir à un consensus international qui serait un concept opératoire d'entreprise de ce type permettant de trancher précisément.

M. RENARD souligne le travail accompli et insiste sur la nécessité d'établir le référentiel unique.

M. HEBERT précise qu'il milite en faveur d'un répertoire articulé sur les numéros INTRASTAT entre les différents pays européens et qu'il a fait cette proposition qui semble avoir été entendue, à la réunion des directeurs de statistiques d'entreprises.

## **V - Projet d'avis**

Les participants discutent du projet d'avis proposé par Mme AMIEL, projet qui sera soumis au Conseil lors de son assemblée plénière du 7 décembre.

M. SALUSTRO remercie les participants et lève la séance.

## **Adoption du compte rendu**

Rédactrice : Marie-Andrée LAUREAT

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS (tél. : 01 41 17 52 67) **avant le 18 janvier 2001**. Ces modifications seront prises en compte dans le **rapport annuel d'activité 2000**.

---

## DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

---

### Documents préparatoires

- Extrait du rapport n° 59 : Avis sur les programmes statistiques 2000 (avis général ; avis de la formation Système productif)
- Pré-rapport du groupe de travail sur « L'observation statistique du développement des technologies de l'information et de la communication »

Documents distribués en séance

- Extrait du pré-rapport du groupe de travail sur « Les investissements directs étrangers en France »
- Les statistiques d'entreprises dans les pays nordiques (transparentes de M. Ilkka HYPONEN, Statistics Finland)